

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 2 août 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Renée Thiboutot, Rita B. Barrette, Yves Dubé, Sébastien Bélisle, Richard Mailloux et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; monsieur Dave Bélanger, surintendant aux travaux publics; monsieur Luc Goudreau, directeur du service incendie; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; madame Valérie Schoeneich, trésorière; et madame Valérie Fournier, secrétaire.

2016-128

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-129

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2016, au montant de 1 132 573,39 \$.

2016-130

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver le contrat de travail d'une durée de cinq ans à intervenir entre Ville de La Sarre et madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-131

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté, dit règlement modifiant le règlement numéro 03-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de La Sarre.

2016-132

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté, dit règlement modifiant le règlement numéro 09-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de La Sarre.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions pour la réfection de la toiture de l'aréna Nicol Auto (secteur patinoire). Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
Les Industries Pard inc.	424 729,15 \$
Entreprises J. Chabot	504 740,25 \$
Toiture Bon Prix Abitibi inc.	505 655,00 \$
Toiture Raymond	506 142,95 \$
Toitures Gilles Veilleux	582 000,00 \$

2016-133

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de retenir la soumission de Les Industries Pard inc., au montant de 424 729,15 \$.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions pour la réfection de la toiture du bureau municipal. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
Les Industries Pard inc.	158 998,93 \$
Entreprises J. Chabot	190 845,00 \$
Toiture Bon Prix Abitibi inc.	192 458,00 \$
Toiture Raymond	235 698,75 \$
Toitures Gilles Veilleux	258 000,00 \$

2016-134

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu de retenir la soumission de Les Industries Pard inc., au montant de 158 998,93 \$.

2016-135

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière Isabelle D'Amours à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, la convention d'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2016-136

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu qu'en remplacement de monsieur François Casaubon, la directrice générale et greffière Isabelle D'Amours soit autorisée à signer les effets bancaires de la municipalité.

Attendu que la Ville de La Sarre a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion, a nommé monsieur François Casaubon, directeur général, comme administrateur principal;

Attendu qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

2016-137

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que madame Valérie Schoeneich, trésorière, soit désignée administratrice principale en remplacement de monsieur François Casaubon, directeur général, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 112, avenue du Chemin-de-Fer Ouest, en raison du garage et de la remise qui ne respectent pas les marges de recul établies par le règlement de zonage.

Compte tenu que ces empiétements sont jugés mineurs et que la localisation des bâtiments concernés ne causera aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-138

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

2016-139

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que soit déposé le projet de réfection de l'affiche du Bureau d'information touristique, dit projet considéré comme priorité numéro 2 par la Municipalité et présenté par la Ville de La Sarre à la Commission de la ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du pacte rural. L'aide financière sollicitée s'établit à 1 427 \$, alors que le

montant défrayé par la Ville sera de 1 200 \$. Ce projet vise l'atteinte de l'objectif 3.5 du plan de développement local de la municipalité.

Monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

2016-140

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'entériner le projet d'acte de vente à intervenir entre les Maisons Nordique inc. et la Ville de La Sarre, concernant le lot numéro 5 903 754 du cadastre du Québec, pour la somme de 11 042,44 \$.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2016-141

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ pour le tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec.

2016-142

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que les personnes suivantes soient nommées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

Coordonnatrice	Isabelle D'Amours
Coordonnateur adjoint	Richard Michaud
Dir. Administration	Valérie Fournier
Dir. Sécurité incendie	Luc Goudreau
Dir. Communications	Normand Houde
Dir. Services aux sinistrés	David Poirier
Dir. Services techniques et Transports	Dave Bélanger

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité.



Normand Houde
Maire



Isabelle D'Amours
Greffière

1. The first part of the document is a list of names and addresses.

2. The second part of the document is a list of names and addresses.

3. The third part of the document is a list of names and addresses.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses.